

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 31.03.2023  
Convocation faite  
Le 22.03.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 mars 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2023-03-061**

**Information du Président sur  
ses actes pris dans le cadre  
de ses délégations :  
Information sur les contacts  
GÉOMER**

**Étaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT M. Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M<sup>me</sup> Dominique FLORES), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M. Jacky DEVIN), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Il y a quelques mois, nous avons été contactés par Monsieur Alain LEDROIT, dirigeant de l'entreprise GÉOMER, spécialisée dans la fabrication et la distribution de produits cosmétiques,

Il ne s'agissait pas du 1<sup>er</sup> contact avec Monsieur LEDROIT, puisque celui-ci avait déjà pris des informations pour s'installer sur notre territoire en octobre 2013, puis en janvier 2016, puis en mars 2021 avant ce dernier contact fin 2022,

A chaque fois, nous lui avons demandé de nous fournir des bilans comptables ainsi qu'un business plan. A chaque fois, il ne nous a jamais fourni les éléments demandés,

A chaque fois que nous recevons un prospect, les services de la Communauté procèdent à des vérifications (état de la société, bilan ...). Nous avons ainsi constaté que l'entreprise GÉOMER avait déposé le bilan en Belgique puis était partie s'installer en Estonie,

Lors de sa dernière demande de rendez-vous, il a été répondu à Monsieur LEDROIT qu'aucune rencontre n'aurait lieu tant que nous n'aurions pas reçu les bilans et le business plan demandés. En parallèle, il a rencontré Monsieur WALLENDORFF qui lui a dit qu'aucun business plan était nécessaire ! Ce que nous avons démenti,

Il nous a également fourni des bilans allant jusqu'à 2019 rédigés en Estonien, mais aucun business plan. Il a alors pris contact avec Monsieur PIRSON pour installer sa production dans les locaux de l'ancien garage automobile de celui-ci, à Fumay,

Nous avons également découvert un article du journal Belge (L'Avenir) sur Monsieur LEDROIT qui est intitulé « L'escroc capillaire qui a sévi à Bertrix, Barvaux et Érezée est réfugié en Estonie »,

Compte-tenu de ces éléments, je tenais d'une part à vous informer que notre communauté ne donnera pas suite à la demande de Monsieur LEDROIT et d'autre part, je tenais à vous rappeler qu'à part le commerce qui est une compétence partagée entre les Communes et l'Intercommunalité, tout ce qui concerne le développement économique est une compétence exclusivement communautaire,

Dans ce cadre, les contacts pris directement avec les Communes doivent être communiqués à la Communauté de Communes qui associera les Communes concernées selon l'état d'avancement du projet,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

